

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 005-5361/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association France Active PACA - Approbation de la convention de financement MET 19/9983/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de réels atouts pour devenir une des métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi, qui apparaît encore de nos jours, comme une de ses faiblesses. La stratégie de développement économique soutenu et équilibré, au service de l'emploi de ses habitants, doit être maintenue et renforcée, notamment au regard de grands enjeux à plus ou moins long terme, tels que la création d'emplois sur le territoire métropolitain, un développement économique plus équilibré et la promotion d'un entrepreneuriat innovant. L'emploi sur le territoire métropolitain est l'un des sujets majeurs qui doit marquer le rôle important que la Métropole entend jouer dans le développement économique et social des territoires qui la composent, en prenant appui sur l'expertise des différents acteurs publics et privés.

À ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial. En effet, des enjeux existent en matière d'économie sociale et solidaire en tant que redéploiement de nouveaux modèles économiques, qui, avec l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité représentent de nombreux emplois et entreprises, tous secteurs confondus. La promotion des emplois et des entreprises de ce secteur doivent être accompagnées, notamment en facilitant l'accès aux offres de services du système bancaire classique, et les soutenir dans la

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

communication et la diffusion de leurs activités répondant à des besoins peu ou pas satisfaits dans le système de l'économie traditionnelle.

L'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur (Économie Solidaire et Insertion Active), a été créée en 2002 par l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Caisse des Dépôts et Consignations et France Active. Elle a pour mission, d'une part, d'expertiser, de financer et d'accompagner les projets des créateurs de petites entreprises et des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire ou engagés dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises et, d'autre part, d'accompagner par une offre de services adaptée, la mutation économique des employeurs associatifs, notamment d'emplois aidés.

France Active PACA s'inscrit pleinement dans le développement économique du territoire métropolitain, en mettant la finance citoyenne au service des jeunes créateurs et créatrices, des femmes, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires de minima sociaux, des structures associatives ou d'insertion, des coopératives ou encore des entrepreneurs de l'économie collaborative ou d'insertion.

De ce fait, France Active PACA participe directement à la viabilité des entreprises, particulièrement celles relevant de l'économie sociale et solidaire.

En effet, la crise économique et sociale fragilise les modèles traditionnels, tout en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'entrepreneuriat, plus solidaires, plus responsables.

En 2017, l'activité auprès des structures de l'ESS de la Métropole est significative : France Active PACA a accompagné près de 150 projets (100 sur le DLA, 20 avec CEDRE et 16 en SOS), assuré le suivi de financement de 69 structures et financé 20 projets d'ESS pour lesquels elle a engagé 675 000 euros de financements (sur 118 instruits). En 2018, les objectifs sont supérieurs, notamment sur le DLA.

France Active PACA offre aux financements publics un effet de levier significatif de fonds privés : dotée d'un budget annuel de 1 720 000 euros, France Active PACA réinjecte sur le territoire régional 8 000 000 euros /an d'origine privée, sous forme de prêts bancaires garantis et de prêts en direct, dont 3 500 000 euros sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

C'est ainsi que France Active PACA entend renforcer sa contribution à l'emploi et aux territoires et favoriser une finance citoyenne en s'adressant non seulement aux entrepreneurs fragilisés par la crise et aux structures de l'économie sociale, qui doivent faire évoluer leur modèle économique, mais aussi aux entrepreneurs d'un nouveau genre, ancrés dans leur territoire et dont les aspirations ne sont plus seulement financières mais aussi solidaires. L'objectif étant de consolider les structures d'Economie Sociale et Solidaire du territoire métropolitain et de manière générale l'ensemble des entreprises engagées, notamment celles soutenues par la métropole Aix-Marseille-Provence, en visant les objectifs suivants : renforcer leurs ressources stables, favoriser l'accès aux prêts bancaires, structurer les stratégies à moyen terme et renforcer l'impact des projets sur le développement du territoire.

Pour lui permettre de continuer ses missions en faveur des habitants non mobiles du territoire cité ci-dessus, de pérenniser la structure dans un cadre dynamique et de continuer sa démarche économique, il est proposé au Bureau de la Métropole d'octroyer une aide financière à l'association France Active PACA au titre de l'année 2019.

Cette aide financière, pour la réalisation d'actions sur le thème de l'accompagnement, du financement et de la mise en réseau des projets engagés sur le territoire métropolitain au titre du contrat d'objectifs annexé à la présente délibération, s'élèverait à 60 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

**Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'association France Active PACA d'un montant global de 60.000 euros pour son action d'accompagnement, de financement et de mise en réseau des projets engagés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association France Active PACA.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2019 de la Métropole, fonction 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ